VILLE DE SEES
61500

Délibération n° **024/2023**

Fonction publique : 4 – 4.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 AVRIL 2023

Date de convocation : 27/03/2023
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers Présents : 19 Nombre de pouvoirs : 7 Nombre de Conseillers votants : 26
Date d'affichage : 11/04/2023

VOTE : Voix Pour : 26 Voix contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-trois le 5 avril à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de Sées dûment convoqués et sous la présidence de M. Mostefa MAACHI, Maire de SÉES, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Maison des Services et des Associations.

Présents : M. Mostefa MAACHI, Maire, M. Fabrice EGRET, Mme Pamela LAMBERT, M. Christophe ROBIEUX, Mme Martine BIDAULT, M. Jacques MAUSSIRE, Mme Martine LEMOINE, Adjoints, Mme Martine MEYER, M. Damien SOREL, Mme Séverine LOUVEAU, M. Antoine BIGNON, Mme Patricia CHARPENTIER, M. Florian MENAGER, Mme Jacqueline BLOND, M. Jean-Marc LETELLIER, Mme Hélène DEBACKER, M. Christian RICHARD, M. Raymond FREBET, M. Nicolas BUSNOT

Absents Excusés : Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE, Mme Florence LECAMUS, Mme Véronique BARIA UGUEN, Mme Jacqueline DUJARRIER, Mme Béatrice MIKUSINSKI, M. Richard PAUPY, M. Jean-Paul SAUVAGET.
Ont donné pouvoir : Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE à M. Florian MENAGER, Mme Florence LECAMUS à M. Jacques MAUSSIRE, Mme Véronique BARIA UGUEN à M. Christophe ROBIEUX, Mme Jacqueline DUJARRIER à Mme Martine MEYER, Mme Béatrice MIKUSINSKI à M. Fabrice EGRET, M. Richard PAUPY à M. Jean-Marc LETELLIER, M. Jean-Paul SAUVAGET à M. Christian RICHARD.
Absents non Excusés : M. Bruno ROUX,
Secrétaire de Séance : M. Jacques MAUSSIRE

OBJET : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

➲ **Rapporteur : M. EGRET Fabrice, Adjoint au personnel**

Les communes et les établissements publics ont obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de leurs agents. En vertu du décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, ils doivent procéder à une évaluation des risques professionnels auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés et définir les actions de prévention visant à leur garantir un niveau optimal de protection de la sécurité et de la santé. Le résultat de cette évaluation doit être transcrit dans un Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) est donc un outil de communication et de management des risques dans les collectivités et est au cœur de toute démarche de prévention des risques professionnels.

Ce document doit être mis à jour en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation opérationnelle ou fonctionnelle. Il reste de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Par délibération n° 17 en date du 20 mai 2015, le conseil municipal avait décidé de conventionner avec le Centre de gestion de l'Orne pour une mission d'accompagnement pour l'élaboration de ce document.

La mission a bien été menée à son terme puisque le document a été élaboré mais n'a jamais été validé en conseil municipal.

Le document a donc été remis à jour et un plan d'actions a été défini.

Le document unique et le plan d'actions ont été présentés pour avis au CST qui l'a validé le 27 mars 2023.

Ces précisions étant apportées, il est donc proposé au Conseil Municipal de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions qui en découle.

➲ **Le conseil municipal, sur rapport de M. Egret, adjoint au personnel, à l'unanimité**

- **VALIDE** le document unique et le plan d'actions qui en découle
- **PRECISE** que certaines actions prévues au plan d'actions sont inscrites au budget 2023 de la Ville.
- **DIT** Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Jacques MAUSSIRE

Le Maire
Mostefa MAACHI

MAIRIE DE SÉES (ORNE)

Signé électroniquement par
Mostefa MAACHI
Le 11 avril 2023

Accusé de réception en préfecture
061-216104646-20230405-Del-024-2023-DE
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023